



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 18 février 2020
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseillers absents :	2
Procurations :	4

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 21.01.2020.

➤ Accord à l'unanimité

2. Délibération pour approbation de la convention de prestation d'instruction des autorisations du droit des sols Grand Narbonne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la convention de prestation, fixant les modalités de l'instruction des autorisations du droit des sols par le Grand Narbonne pour les communes adhérentes au service,
- **d'accepter** le coût de l'unité de fonctionnement pour l'année 2015 de 82 € sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation,
- **précise** que la convention est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2021.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

➤ Accord à l'unanimité

3. Délibération pour paiement diverses factures avant le vote du Budget Primitif 2020.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M 14 – 2020 les factures suivantes :

- *Midi Média (Annonce Midi Libre)* 230.04 €
- *Midi Média (Annonce Indépendant)* 230.04 €
- *Echaf'Aude* 1 436.40 €
- *Géo Sud Ouest* 1 620.00 €

Que les crédits nécessaires au paiement de ces factures seront affectés respectivement aux articles : 202 op12 – 202 op 12 - 2313 op 18 – 2112 op 22 du budget primitif 2020.

➤ Accord à l'unanimité

4. Courrier de demande de location d'un local.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de location d'un local, sis Zone Artisanale les Prades sur la commune, par l'un de ses administrés.

- **Le conseil Municipal n'approuve pas cette demande de location, le local étant uniquement destiné à une fonction de stockage.**

Fin de séance 19 h 30

Le Maire,

Christian LAPALU.